



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

3
MOTION

Luxembourg, le 8 décembre 2021

Dépôt : Viviane Reding

Groupe politique CSV

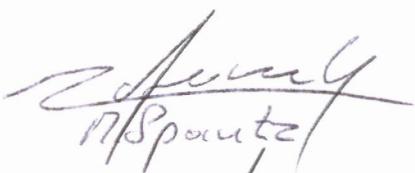
PL 7632

La Chambre des Député(e)s,

- Considérant qu'avec l'adoption du projet de loi n°7632 tous les réseaux et services de communications électroniques seront soumis à un même code des communications électroniques européen, ce qui crée un cadre harmonisé pour la réglementation des communications électroniques et contribue au renforcement du marché unique numérique ;
- Rappelant l'importance du recours collectif qui vise à faciliter l'exercice des droits du consommateur, y compris dans le domaine des communications électroniques ;
- Sachant que les procédures actuelles peuvent entraîner des coûts importants et être d'une durée conséquente et sont donc susceptibles d'avoir un effet dissuasif pour le consommateur réclamant ses droits ;
- Considérant que le projet de loi n°7650 portant introduction du recours collectif en droit de la consommation qui a été déposé à la Chambre des Député(e)s, ne prévoit pas l'intégration de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) ;
- Considérant que le Gouvernement a l'intention de présenter des amendements gouvernementaux au champ d'application du projet de loi susmentionné ;

Invite le Gouvernement

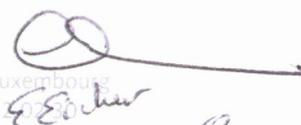
- À faire avancer le plus rapidement possible les travaux législatifs du projet de loi n°7650 portant introduction du recours collectif en droit de la consommation ;
- À intégrer l'ILR dans les amendements gouvernementaux relatifs au champ d'application, annoncés par le Gouvernement.


M. Spautz

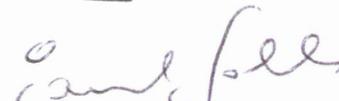

Hansen
M. L.


S. P. B. B.

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 20 20
www.chd.lu


E. Schier


REDING


Paul Gallies